



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 45318

### Texte de la question

M. Marius Masse attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'inquiétude des chirurgiens-dentistes quant à l'avenir de leur exercice professionnel. En effet, en matière de soins dentaires, de nombreux actes de pratique devenus indispensables ne seraient pas répertoriés dans la nomenclature actuelle. Pour les actes répertoriés, les cotations n'intégreraient pas les progrès techniques réalisés depuis 1960. À cela s'ajoute la non-évolution des lettres clés en fonction des paramètres économiques : si depuis 1977 les honoraires conventionnels avaient suivi l'évolution du coût de la vie, le montant de la lettre clé devrait avoir doublé, selon les professionnels. Par ailleurs, en matière de prothèses dentaires, les honoraires non opposables constituent un obstacle pour les patients les plus démunis et induisent pour d'autres un report d'exécution. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre en matière d'amélioration de l'accès aux soins dentaires pour les patients et de revalorisation des conditions de travail pour les chirurgiens-dentistes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masse Marius](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45318

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1996, page 6001